



**COMPTE-RENDU de la CAP des PROFESSEURS DE SPORT  
du 08 mars 2018**

En déclaration liminaire, la FSU aborde la revalorisation des carrières des personnels techniques et pédagogiques (PPCR), les indemnités, les recrutements et le chantier sur la gouvernance du sport.

**Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations (PPCR)**

La FSU dénonce, une nouvelle fois, les retards pris dans les actes de gestion relatifs aux avancements de grade, privant certains collègues d'une dernière promotion avant leur départ en retraite. Non seulement les fonctions permettant d'accéder à la classe exceptionnelle ne sont pas connues à ce jour, mais en plus nous ne sommes toujours pas fixés sur les critères, internes à la CAP, qui permettront de classer les collègues éligibles à la hors classe et à la classe exceptionnelle. La FSU rappelle son attachement au principe de barèmes.

La FSU regrette que la DRH des ministères sociaux n'ait pas répondu à ses demandes d'anticiper certains travaux, avant même la sortie des textes officiels, comme cela s'est fait à l'Education Nationale.

La FSU conteste également le fait que la DRH organise une réunion PPCR au même moment que la conclusion des travaux sur le chantier « métiers, parcours et organisation territoriale », où la FSU a porté le mandat d'un pôle éducatif interministériel, la sortie des ministères sociaux et le regroupement de tous les PTP à l'échelon régional.

La DRH répond qu'elle vient de rencontrer le guichet unique de la Fonction Publique, pour faire avancer le projet de décret relatif aux fonctions permettant d'accéder à la Classe Exceptionnelle au titre du 1<sup>er</sup> vivier (80%) ; les 20% des autres promotions étant accessibles à tous les agents ayant atteint le dernier échelon de la hors classe. La DRH évoque les doutes et interrogations de la Fonction Publique ; elle ne sait pas si nos textes seront acceptés tels quels ou s'ils devront être modifiés ; elle ne s'engage sur aucun calendrier...

Il y a pourtant urgence puisque les premières promotions devaient prendre effet le 01/09/17 et les secondes le 01/01/18 !

**Chantier sur la gouvernance du sport**

La FSU dénonce, une nouvelle fois, le fait que le Ministère des Sports ne nous considère pas comme un partenaire social ayant le droit de participer à l'ensemble des séminaires sur la gouvernance du sport, alors que la FSU représente 3 000 PTP du ministère des sports et 30 000 enseignants d'EPS de l'Education Nationale.

En plus, alors qu'elle s'était finalement engagée à nous convier à 2 des 6 séminaires, la Directions des Sports s'est trompée dans les invitations au 1<sup>er</sup> séminaire du 30/01/18 à l'INSEP, conviant à notre place la Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU) !

Au moment où est lancé le programme « Action Publique 2022 », qui demande à chaque ministère de réfléchir aux économies possibles par le transfert ou l'abandon de certaines missions, c'est inacceptable !

**Indemnités des néo-titulaires**

La FSU rappelle une nouvelle fois l'injustice dont sont victimes les PTP néo-titulaires, qui ont vu leurs indemnités de sujétion maintenues à 80% après leur titularisation, et demande la réévaluation de leur taux en 2018, ainsi qu'une mesure de rattrapage des préjudices subis par les dizaines de collègues concernés. La FSU s'est d'ailleurs à nouveau adressée à nos ministres de tutelle ainsi qu'à la DRH (courrier du 02/03/18).

La DRH indique qu'elle travaille actuellement sur la prochaine note de service sur les indemnités. Sans s'engager dans une réponse officielle qui relève d'un autre bureau de la DRH (SD1), la présidente de la CAP (SD2) indique que la demande de réévaluation au taux de 100% lui semble entendable mais qu'une mesure de rattrapage semble moins évidente à obtenir. Affaire à suivre.

**Recrutements**

La FSU continue de revendiquer une augmentation substantielle du nombre de postes aux concours, au regard des baisses d'effectifs constatées depuis plusieurs années. Les postes de CAS ont ainsi baissé de 20 % en 10 ans et certains services ont atteint des seuils critiques ; quelques postes de formateurs ont disparu au moment des fermetures de CREPS, tandis que les CTS ont été préservés.

Pour 2018, on nous annonce de nouvelles baisses, avec la possibilité de sanctuariser une nouvelle fois les CTS. La FSU conteste cette approche et demande que tous les postes de professeurs de sport soient préservés, qu'ils soient CTS, CAS ou FOR. En effet, la FSU considère qu'il n'y a pas de hiérarchie entre les fonctions et qu'elles

sont toutes nécessaires pour mettre en œuvre la politique ministérielle, y compris sur le sport de haut niveau dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

La DRH répond que les différents concours de professeurs de sport (externe, interne, SHN, réservé) sont ouverts depuis le mois de novembre mais que le nombre de postes n'est toujours pas connu. En revanche, la DRH confirme que les lauréats des concours 2018 seront bien nommés au 1<sup>er</sup> septembre, comme elle s'y est engagée auprès des syndicats.

### **Révisions de note**

La FSU s'étonne du faible nombre de demandes de révision de note (3), alors qu'il s'agit de la dernière campagne de notation des PTP et que, pour certains, cette note va les suivre pendant de nombreuses années, dans l'attente d'un RDV de carrière (prévus uniquement au 6<sup>e</sup>, au 8<sup>e</sup> et au 9<sup>e</sup> échelon de la classe normale et de la hors classe).

Dans le premier cas, la DRH se montre réceptive aux arguments fournis par l'agent et relayés par les élus du personnel ; elle lui accorde une augmentation de 1 point, qui le place en bas de la fourchette des « très bien ».

Dans le deuxième cas, la DRH maintient la note ; elle précise que sa note n'impacte pas ses perspectives de promotion à court terme et que l'agent bénéficiera d'un RDV de carrière en 2019 (système d'évaluation qui remplace la notation).

Dans le troisième cas, la DRH maintient la note, qui se trouve en bas de la fourchette des « très bien », estimant que le collègue n'a pas suffisamment étayé sa demande ; elle encourage l'agent à bien préparer son RDV de carrière qui aura lieu dès septembre 2018.

### **Mouvement**

Les postes de Mayotte, qui ont fait l'objet d'une publication en décembre et janvier, sont pourvus par Pascal Potrick et Jacques Gengembre. Romain-Pierre Marjollet est muté en Nouvelle Calédonie. Marina Chaumond et Amandine Singla sont nommées à l'Administration Centrale (direction des Sports).

Le poste au CREPS de Montpellier, publié en janvier dernier, sera finalement proposé dans le cadre du mouvement 2018.

### **Autres points**

2 intégrations dans le corps des professeurs de sport (1 Professeur d'EPS et 1 Conseiller Territorial des APS)

1 réintégration après détachement

4 détachements sur contrats PO/HN

2 demandes de disponibilités pour convenances personnelles

2 détachements sortants (collectivité, emploi fonctionnel de directeur adjoint de CREPS)

4 radiations suite à l'intégration (3 décès et 1 après 10 ans de disponibilité)

69 départs en retraite en 2017

**Gwénaëlle NATTER (SNEP-FSU)**